

Compte rendu REAAP Les Portes de la mer - Montpellier

30 janvier 2018

Que fait- on face à ces enfants victimes ?

Mme KOMMER (adjointe socio-éducative à l'ADS Portes de la Mer) définit un système complexe autour de cette notion de maltraitance.

Il existe deux axes :

La prévention

La protection

C'est un concept qui s'appuie sur une direction centrale allant jusqu'aux agences et les travailleurs sociaux, avec des moyens et des logiques particulières. La prévention est un concept large qui a pour objectif principal de limiter les effets de la maltraitance.

La collaboration des familles est capitale, depuis la périnatalité jusqu'à l'adolescence.

Les équipes du secteur social accompagne dès qu'il y a des signes préoccupants.

L'accompagnement peut être informel, dans ce cas les suivis sont plus longs.

L'accompagnement dans des situations à risques :

Il existe des accompagnements spécifiques comme **l'appui parental**, pour des familles d'enfants de 0 à 3 ans. Il s'agit d'un accompagnement à la parentalité pour des familles fragilisées. Une TISF (ADH) peut également intervenir au domicile et faire un accompagnement dans le quotidien de ces familles, avec des objectifs d'accompagnement.

L'intérêt de l'enfant prédomine.

L'**IED (investigation éducative à domicile)**, elle s'adresse à des enfants plus grands. 3 associations sont en charge de l'application de celle-ci sur notre secteur :

L'Enclos St François

L'Espace Famille

L'APEA

Ceux sont des équipes d'éducateurs qui accompagnent ces familles.

Un service éducatif de jour (**SEJ**) permet un accompagnement scolaire et éducatif.

Ces outils sont contractualisés avec les familles.

On écrit les objectifs, les moyens, la durée. Les référents restent les TMS de l'Agence.

L'adhésion et la collaboration des familles sont primordiales ; dans les cas où cela n'est pas possible, le juge est interpellé.

Ce travail en collaboration avec les familles est de plus en plus important. Il permet que celles-ci se réapproprient leur histoire, de créer des liens de confiance pour qu'elles retrouvent confiance dans leurs compétences.

C'est un travail difficile pour trouver un équilibre dans l'intervention entre le soutien et la nécessaire protection.

Tant que la famille est dans l'adhésion une mesure de prévention est privilégiée à une mesure de protection, sur une échelle de gravité bien entendu.

Dans les concertations, tous les acteurs de la vie de l'enfant sont invités, éducateur, enseignant ; assistante sociale, psychologue, médecin,

Le bilan est fait ensemble.

En 2007, la loi inclue la prévention dans la protection. En 2016, l'intérêt de l'enfant est mis en avant et le placement intervient en dernier recours.

Le juge a d'autres outils tels que l'AEMO, MJIE...

Le foyer de l'enfance à Montpellier permet d'accueillir l'enfant en situation d'urgence.

Le SODED :

En préambule, le travail en réseau autour d'une situation problématique est priorisé.

Intervient suite à une information préoccupante.

Face à une situation où il existe un faisceau d'indices inquiétants, il ne faut pas rester seul. Les professionnels de l'agence de la solidarité peuvent créer des espaces de concertation ou d'autres professionnels liés à la situation peuvent être conviés, tels que les enseignants, les éducateurs de secteur, parfois les familles.

On anonymise les situations.

Mais que faire lorsqu'on est face à des situations inconnues par l'agence, hors écoles ?

Le Directeur de la Maison Pour Tous : « même si on repère des choses inquiétantes, lorsqu'un enfant interpelle, on est dans le loisir, hors système parental, et les professionnels se sentent débordés. Ils tentent de relayer mais ils ne sont pas dans la traçabilité des familles. Il y a peu de lien avec elles sauf si les enfants ont un comportement border line. »

Tout comme les agents de la CAF et notamment les contrôleurs, ils sont au courant de certains éléments mais que faire ?

Les TISF recueillent des plaintes, des inquiétudes mais c'est compliqué de faire cette information de la rediriger comme il est très difficile de retravailler cette plainte avec les familles.

Le travail de mise en confiance est préalable auprès des familles, même si celui-ci est très délicat.

Un signalement n'est pas anodin, il fait peur même si il ne faut dramatiser ce procédé.

S'il n'y a pas de famille à risque type, on constate que certaines ne peuvent se saisir des aides proposées. Elles refusent toutes interventions dans des moments très compliqués avec leurs enfants, le signalement alors peut être fait au juge des enfants.

Le signalement n'est que pour l'autorité judiciaire, pour les agressions sexuelles, des violences graves,... Il amène à une mise à l'abri immédiate. Le signalement est un écrit adressé au tribunal.

Tout le monde peut faire un signalement.

Les informations préoccupantes sont adressées au SODED.

Un médecin doit être consulté et la famille doit être rencontrée au domicile, cela permet parfois aux parents de s'expliquer, parfois d'exprimer de la colère.

La plupart du temps ce lien avec les familles est possible.

L'agence de la solidarité reste à la disposition, mais le travail en réseau est nécessaire. L'évaluation se fait à plusieurs.

Il y a la possibilité de se former gratuitement au conseil général.

En cas d'inquiétudes Appel au 119 ou au SODED.

Informations des partenaires :

L'Association Jasmin d'Orient participe au forum santé bien-être avec 15 autres professionnels au Parc St Martin, le 26 mars, de 11h à 17h30.

Ce forum fait suite à une demande des femmes du quartier, elles ont élaborées un questionnaire sur les besoins et les demandes.

Une exposition photo, le 6 mars sur des portraits de femmes migrantes, dans les locaux de l'association.

Le 10 mars c'est une soirée musicale organisée pour la journée de la femme.

La Maison pour tous L'Escoutaire donne son agenda.

Richard Meoni annonce un projet autour des adolescents, dans le cadre du REAAP. Un projet avec le PEPA est en cours d'élaboration.

Un questionnaire destiné aux partenaires du réseau permettra de faire une évaluation des besoins du quartier, des problématiques en lien avec le soutien à la parentalité. Il vous sera envoyé prochainement par mail.

Il est question d'un lieu convivial de consultation itinérant pour aller vers les adolescents et leur famille. Celui-ci sera suivi par un comité de pilotage.

L'agence de la solidarité rendra compte du résultat des questionnaires et de l'avancée du projet lors de la prochaine réunion du REAPP, le fil rouge reste la place des parents.

Prochaine réunion est prévue **le 13 mars 2018**.